



CL/181/C.1
17 juillet 2007

CONVOCATION

181^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE Genève, 8, 9 et 10 octobre 2007

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 181^{ème} session au *Centre international de conférences (CICG)*, à Genève.

1. PARTICIPATION

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire*. Les Membres sont priés de bien vouloir confirmer les noms de leurs représentants au Conseil directeur d'ici au 7 octobre 2007 au plus tard.

Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil directeur, "un membre du Conseil directeur empêché peut être remplacé par un autre représentant du Membre de l'Union en question, muni d'une autorisation à cet effet". Il est demandé aux Membres concernés d'en informer le Secrétariat de l'UIP.

2. DOCUMENTS

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour provisoire seront envoyés aux Membres à l'avance.

* La représentation de chaque parlement au Conseil directeur doit être mixte. Les délégations non mixtes seront limitées à deux membres (article 1.2 du Règlement du Conseil directeur).

3. DEROULEMENT DE LA SESSION

Première séance : lundi 8 octobre, de 9 h.30 à 12 heures

Lors de la première séance, les membres examineront les points 1 à 5 de l'ordre du jour. Ils examineront en outre les points 6 : *Situation financière de l'UIP*, 9 : *Réforme de l'UIP*, 10 : *Récentes conférences spécialisées* et 15 : *Amendements aux Statuts et Règlements*.

Une grande partie de la première séance sera consacrée à la présentation du projet de programme et de budget pour 2008 pour permettre aux membres d'avoir une meilleure compréhension des différentes activités et de la manière dont elles s'intègrent dans le programme général de travail.

Chaque groupe géopolitique sera invité à désigner un porte-parole qui transmettra ses observations et avis sur le budget, lors de la discussion qui sera consacrée au budget, l'après-midi suivante. L'on espère que cet intervalle entre la présentation et l'examen du programme et du budget permettra aux membres d'examiner de plus près les activités envisagées par l'UIP pour l'année suivante.

Le Conseil directeur nommera également deux vérificateurs des comptes de l'exercice 2007 à sa première séance (point 14).

Deuxième séance : mardi 9 octobre, de 16 h.30 à 18 h.30

Lors de cette séance, les membres débattront uniquement du projet de programme et de budget pour 2008. Les points 12 et 13 seront également examinés, si le temps le permet.

Troisième et quatrième séances : mercredi 10 octobre de 11 à 13 heures et de 14 h.30 à 16 heures

L'objectif est d'examiner tous les points de l'ordre du jour restants, notamment les élections, durant la matinée, à la seule exception du Rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires. La troisième séance sera aussi l'occasion d'une manifestation consacrée à la démocratie, pour marquer le dixième anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie, adoptée au Caire, en septembre 1997.

Le Rapport du Comité des droits de l'homme sera présenté et examiné, l'après-midi, de façon à permettre un débat général sur les questions relatives aux droits de l'homme dans le cas des parlementaires.

4. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 248^{ème} session (mai 2007), est le suivant

1. **Adoption de l'ordre du jour**
Le Conseil directeur adoptera l'ordre du jour au début de ses travaux.
2. **Approbation du compte rendu de la 180^{ème} session du Conseil directeur**
Les Membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu de la 180^{ème} session (CL/180/SR.1) sont priés d'en aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 181^{ème} session.
3. **Questions relatives aux Membres de l'Union**
 - a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP
 - b) Situation de certains Membres*Le Conseil directeur se prononcera sur toute demande éventuelle d'affiliation ou de réaffiliation et examinera la situation de certains Membres à la lumière du rapport du Comité exécutif.*
4. **Rapport du Président**
 - a) Sur ses activités depuis la 180^{ème} session du Conseil directeur
 - b) Sur les activités du Comité exécutif
5. **Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 180^{ème} session du Conseil directeur**
6. **Situation financière de l'UIP**
7. **Projet de programme et de budget pour 2008**
Le Conseil directeur sera prié d'approuver les propositions du Comité exécutif sur le programme et le budget de l'UIP pour l'exercice 2008.
8. **Coopération avec le système des Nations Unies**
9. **Consolidation de la réforme de l'Union interparlementaire**
10. **Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP**
11. **Activités des comités et autres organes**
Le Conseil directeur examinera les rapports des organes et comités ci-après et procédera à des élections pour pourvoir les sièges vacants, le cas échéant :
 - a) Comité des droits de l'homme des parlementaires
 - b) Comité de coordination de la Réunion des femmes parlementaires
 - c) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
 - d) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
12. **118^{ème} Assemblée de l'UIP**
(Le Cap, Afrique du Sud, 13-18 avril 2008)

13. Prochaines réunions interparlementaires

- a) Réunions statutaires
- b) Réunions spécialisées et autres

14. Nomination de deux vérificateurs des comptes de l'exercice 2008

(Cf. article 41 du Règlement du Conseil directeur)

15. Amendements aux Statuts et Règlements

Les amendements proposés aux Statuts et Règlements ont été communiqués aux Membres les 5 juin et 7 juillet 2007

16. Elections au Comité exécutif

(Article 23 des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)

Le Conseil directeur sera appelé à élire sept membres pour remplacer M. J. Austin (Royaume-Uni), M. T. Kawara (Japon), M. Lü Congmin (Chine), Mme M.N. Mensah Williams (Namibie), M. F.X. Ole Kaparo (Kenya), M. F.O. Natchaba (Togo) et M. H. Fortes (Brésil), dont les mandats seront venus à expiration au moment de la 181^{ème} session du Conseil directeur.

5. POINTS SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre de celui-ci peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé qu'aux termes de l'Article 20.1 des Statuts, les compétences du Conseil directeur se limitent à la détermination et à l'orientation des activités de l'UIP et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil directeur. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil directeur se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

Dans l'attente de discussions que nous espérons fructueuses dans le cadre du Conseil directeur, en octobre prochain, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Anders B. JOHNSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire

Pier Ferdinando CASINI
Président
de l'Union interparlementaire